ACTUALITÉS

Entretien avec Mgr Fellay après sa rencontre avec le cardinal William Levada

Publié le 14 septembre 2011 · Mgr Bernard Fellay · 4 min de lecture

FRATERNITE SACERDOTALE SAINT-PIE X
Communiqués de la Maison Générale



*A l'issue de l'entretien que **Mgr Bernard Fellay** et ses deux Assistants généraux ont eu, au Vatican, avec le **cardinal William Levada**, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, le 14 septembre 2011, à 10 h., le Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X a répondu à nos questions.*

Comment s'est déroulée cette rencontre ?

L'entretien a été d'une grande courtoisie et d'une aussi grande franchise, car par loyauté la Fraternité Saint-Pie X se refuse à éluder les problèmes qui demeurent. C'est d'ailleurs dans cet esprit que s'étaient déroulés les entretiens théologiques qui ont eu lieu ces deux dernières années.

Lorsque j'ai déclaré, le 15 août dernier, que nous étions d'accord sur le fait que nous n'étions pas d'accord à propos du concile Vatican II, j'ai également tenu à préciser que lorsqu'il s'agit de dogmes, comme celui de la Trinité, nous sommes bien évidemment d'accord quand on en trouve le rappel dans Vatican II. Une phrase ne doit pas être isolée de son contexte. Nos entretiens théologiques ont eu le grand mérite d'approfondir sérieusement et d'éclaircir tous ces problèmes doctrinaux.

Le communiqué officiel commun au Vatican et à la Fraternité ***annonce qu'un document doctrinal vous a été remis et qu'une solution canonique vous a été proposée. Pouvez- vous nous donner quelques précisions ?***

Ce document s'intitule Préambule doctrinal, il nous a été remis pour une étude approfondie. De ce fait, il est confidentiel, et vous comprendrez que je ne vous en dise pas plus. Cependant le terme *préambule* indique bien que son acceptation constitue une condition préalable à toute reconnaissance canonique de la Fraternité Saint-Pie X de la part du Saint-Siège.

A propos de ce préambule doctrinal, dans la mesure où cela ne touche pas à sa confidentialité, pouvez- nous confirmer qu'il s'y trouve, comme annoncé dans la presse, une distinction entre ce qui est de foi – et à quoi la Fraternité adhère pleinement -, et ce qui relevant d'un concile pastoral, comme Vatican II s'est voulu lui- même, pourrait être soumis à une critique, sans remettre en cause la foi ?

Cette distinction nouvelle n'a pas été annoncée par la presse seulement, je l'ai personnellement entendue de sources diverses. Déjà en 2005, le cardinal Castrillon Hoyos me déclarait après que je lui eus exposé pendant cinq heures toutes les objections que la Fraternité Saint-Pie X formulait contre Vatican II : « Je ne peux pas dire que je sois d'accord avec tout ce que vous avez dit, mais ce que vous avez dit ne fait pas que vous êtes en dehors de l'Eglise. Ecrivez donc au pape pour qu'il enlève l'excommunication ».

Aujourd'hui je dois à l'objectivité de reconnaître qu'on ne trouve pas, dans le préambule doctrinal, une distinction tranchée entre le domaine dogmatique intangible et le domaine pastoral soumis à discussion. La seule chose que je puis déclarer parce que cela figure dans le communiqué de presse, c'est que ce préambule contient « des principes doctrinaux et des critères d'interprétation de la doctrine catholique nécessaires pour garantir la fidélité au Magistère de l'Eglise et au 'sentire cum Ecclesia', *tout en laissant ouvertes à une légitime discussion* l'étude et l'explication théologique d'expressions ou de formulations particulières présentes dans les textes du Concile Vatican II et du Magistère qui a suivi ». Voilà, pas plus pas moins.

Au sujet du statut canonique qui serait proposé à la Fraternité Saint- Pie X, sous condition de l'adhésion au préambule doctrinal ? On a parlé de prélature plutôt que d'ordinariat, est-

ce exact ?

Comme vous le rappelez justement, ce statut canonique est conditionné ; sa modalité exacte ne peut être vue qu'ultérieurement et reste encore objet de discussion.

Quand pensez- vous donner votre réponse à la proposition de préambule doctrinal ?

Sitôt que j'aurai pris le temps nécessaire pour étudier ce document, et consulter les principaux responsables de la Fraternité Saint-Pie X, car sur une matière aussi importante je me suis engagé auprès de mes confrères à ne pas prendre de décision sans les avoir consultés auparavant.

Mais je puis vous assurer que notre décision sera prise pour le bien de l'Eglise et des âmes. Notre croisade du rosaire qui se poursuit sur plusieurs mois encore doit s'intensifier pour nous permettre d'obtenir, par l'intercession de Marie, Mère de l'Eglise, les grâces de lumière et de force dont nous avons besoin plus que jamais. (DICI n°240 du 14/09/11)

Source :

La maison Générale

Suisse

Monseigneur Bernard Fellay
Haus Mariae Verkündigung
Schwandegg
6313 Menzingen (ZG)
SUISSE

00 41 41 757 10 50
00 41 41 757 10 55
Site de la Maison Généralice

Source : laportelatine.org/actualite/entretien-avec-mgr-fellay-apres-sa-rencontre-avec-le-cardinal-william-levada
© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France